



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RER

Question écrite n° 8848

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les perturbations journalières que subissent les usagers de la ligne C du RER Les rames de RER sur la ligne C s'arrêtent régulièrement de longues minutes sur la voie entre les stations, et de nombreuses fois, ce qui produit une grande perturbation sur le trafic. Elle lui demande les raisons de ces perturbations, ainsi que les différentes mesures prises par la SNCF pour y remédier. Elle demande également ce que compte faire le ministre afin qu'une meilleure information soit faite auprès des usagers.

Texte de la réponse

Reponse. - Les installations de la ligne C du RER imposent des contraintes d'exploitation qui, prises séparément, sont acceptables, mais dont l'accumulation peut être source de perturbations. L'existence de plusieurs terminus latéraux, la présence d'une seule voie à quai par sens dans certaines gares du tronçon central et l'imbrication de circulations grandes lignes et de circulation banlieue rendent l'exploitation de cette ligne particulièrement fragile. C'est pourquoi la SNCF s'efforce, en premier lieu, d'apporter un soin tout particulier à résoudre les problèmes d'information des voyageurs : un réseau de messagerie permettra de toucher directement et sans intermédiaire tous les agents concernés par un même événement, ce qui leur permettra de diffuser aux usagers une information de meilleure qualité quant à l'origine et à la durée des perturbations. Cet effort ne saurait cependant suffire et la SNCF a recherché, en second lieu, les dispositions propres à améliorer la régularité du trafic. La mesure la plus significative sera l'introduction sur la ligne C du RER du Système d'aide à la conduite et à la maintenance (Sacem) destiné à réduire en toute sécurité l'intervalle séparant deux trains. Parmi les autres mesures envisagées, certaines, de caractère préventif, sont destinées à augmenter la fiabilité du matériel (par exemple, l'équipement des Z 5300 en dispositifs antipatinage et anti-enrayage) ou des installations (dédoublage des blocs d'alimentation des feux de signalisation), ainsi qu'à accroître le débit de la ligne en agissant notamment sur les stationnements en gare. D'autres sont destinées à minimiser les conséquences d'un incident, en donnant au personnel chargé d'intervenir une meilleure formation et en mettant en place un conseil de dépannage en temps réel. De ces améliorations progressives mais réelles est attendue une forte diminution des perturbations signalées.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8848

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 440